

Irri.pl@ine

N° 55 – 11 février 2010 – 2 pages

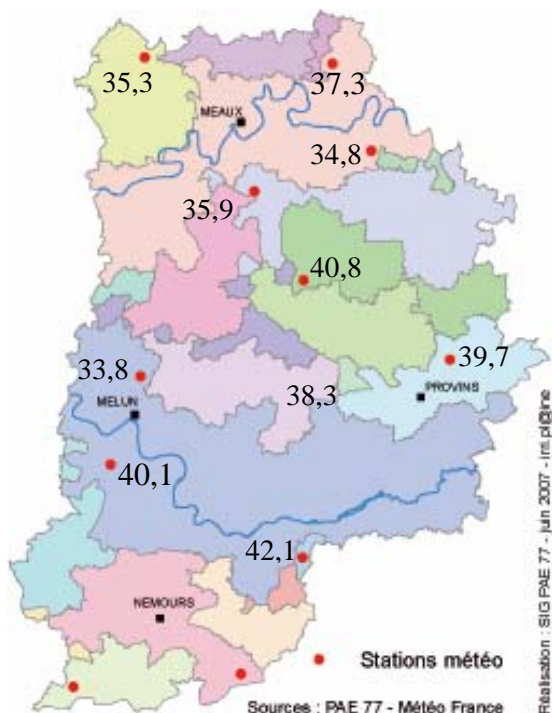
Votre prochain Irri.pl@ine paraîtra le 11 mars 2010

METEO

Le mois de janvier a été relativement peu arrosé avec un cumul pluviométrique mensuel inférieur de 20 mm à la moyenne des 40 dernières années. Le déficit hydrique hivernal se trouve donc accentué et pénalise la recharge des nappes.

Les températures sont nettement en dessous de la moyenne des 40 dernières années (3,7°C) : le mois de janvier 2010, avec 0,6°C de moyenne mensuelle est parmi les plus froids ; il comptabilise 19 jours de gel matinal.

Les ETP avec 0,4 mm/j sont légèrement en dessous de la normale saisonnière. La moyenne de la première décade de février est de 0,8 mm/jour.



Pluies (mm) du 1^{er} au 31 janvier 2010

RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

GESTION SUR LA NAPPE DE CHAMPIGNY

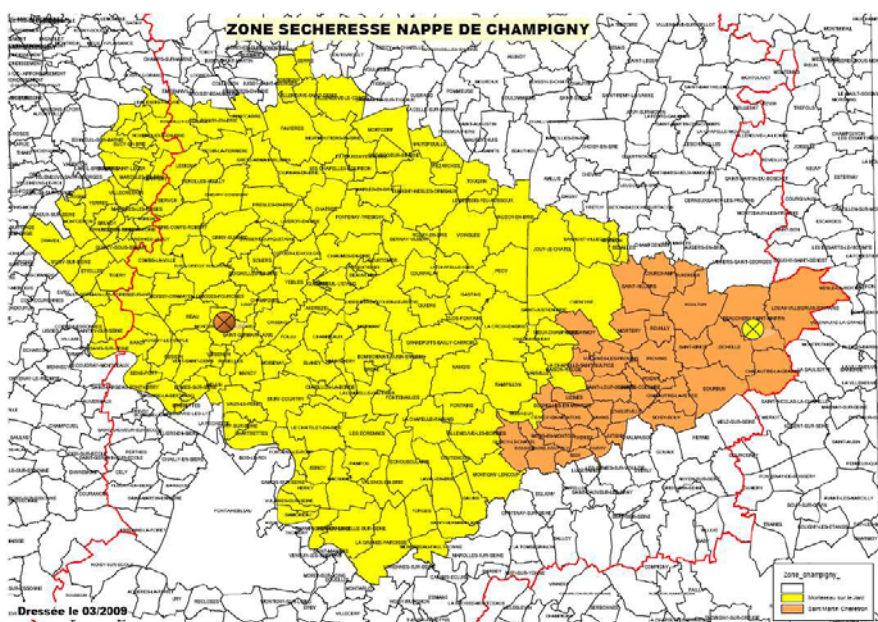
La Nappe de Champigny est une nappe prioritaire au niveau du bassin Seine-Normandie, notamment pour son rôle pour l'alimentation en eau potable. En déficit chronique, elle a été classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), ce qui induit de nouvelles modalités de gestion pour tous les usages (AEP, industrie, agriculture).

Ainsi, pour l'irrigation, la gestion collective de l'irrigation, basée sur le volontariat des irrigants, expérimentée en 2009 va être reconduite pour la campagne 2010.

✓ Règles de la gestion 2010

La zone de Champigny reste divisée en deux secteurs :

- un secteur **Ouest** (en jaune sur la carte) suivi par le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard actuellement en **situation de crise renforcée**.
- un secteur **Est** (en orange) suivi par le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron également en **situation de crise renforcée**.



✓ Modalités de la gestion collective 2010

Un volume maximal pour l'irrigation est en cours de négociation sur la zone de Champigny pour 2010.

La gestion se déroule en **5 étapes** :

- ① Chaque irrigant précise auprès de la Chambre d'Agriculture, via le **formulaire de demande d'attribution individuel** de volume pour l'irrigation agricole, ses besoins pour l'année 2010, en fonction des surfaces par culture irriguée.
- ② La Chambre d'Agriculture compare la somme des besoins exprimés avec le volume affecté à l'agriculture en base « nappe pleine ». Si les besoins sont supérieurs, une restriction linéaire sur toutes les cultures sera appliquée selon le rapport volume global / besoins globaux.
- ③ La CA77 transmet les besoins à la DDEA.
- ④ La DDEA notifie à chaque irrigant son volume de base et le volume attribué en fonction du coefficient appliqué sur le secteur concerné.
- ⑤ Chaque irrigant transmet à la CA77, **le 1^{er} de chaque mois**, l'index de son compteur.

✓ Collecte des besoins 2010

Suite à la réunion d'information de Clos Fontaine du 8 février dernier, vous allez prochainement recevoir un courrier accompagné du **formulaire** de demande d'attribution individuel de volume pour l'irrigation. Ce formulaire est la première étape indispensable pour recenser les besoins la campagne 2010. Il donne des volumes/ha en fonction des différentes cultures irriguées. Les surfaces déclarées doivent être en adéquation avec la déclaration PAC.

Ce formulaire devra être retourné à la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, **impérativement avant le 26 février**.

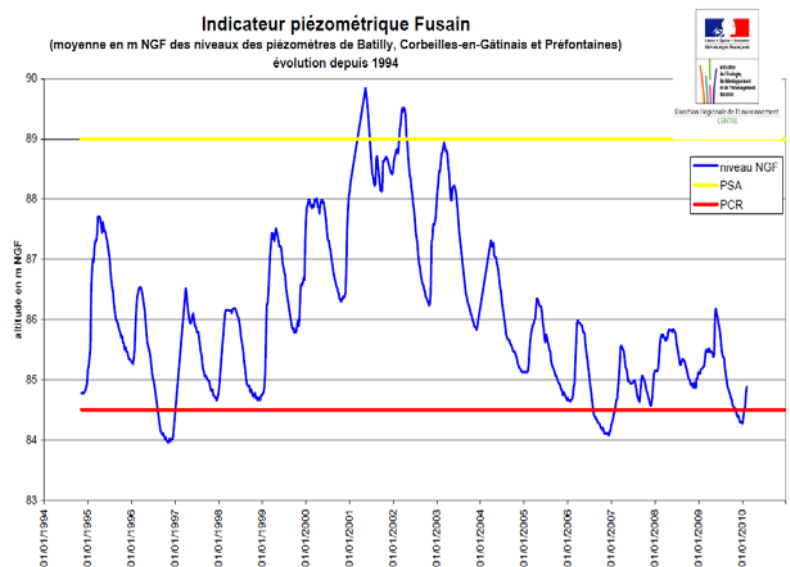
NAPPE DE BEAUCE

Pour la nappe de Beauce, le niveau de l'**indicateur Beauce centrale** est de 112,50 m au 7 février 2010.

L'**indicateur Beauce Fusain** (Piézomètres de Corbeilles-en-Gâtinais, Batilly-en-Gâtinais et Préfontaines), reste entre le niveau de la décennale sèche et celui de la quinquennale sèche.

Au vu des différentes simulations réalisées fin janvier, il semblerait que les indicateurs tendent vers un niveau proche de l'an passé, ce qui se traduirait par un coefficient proche de 2009.

Concernant la gestion de la nappe, l'administration souhaite une **sectorisation**, avec pour notre département un secteur « Beauce centrale » et un secteur « Fusain ». Ce dernier, qui concerne les communes de Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Chenou et Mondreville, ne serait alors plus lié au Montargois. Ce nouveau découpage aurait pour conséquence de n'avoir que le **débit du Fusain** comme indicateur de suivi hydrologique en cours de campagne, et augmenterait donc les risques d'arrêtés de restriction sur ce secteur...



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR
Toute rediffusion et reproduction interdites

